

3. Combien le gouvernement a-t-il versé au cours de chaque année financière?

4. Le gouvernement a-t-il subordonné sa participation à l'égard de certaines normes relatives à la prévention de l'érosion du soubassement de ces routes et, dans l'affirmative, le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a-t-il respecté ces normes lors du revêtement de ces routes?

5. Le ministère de l'Environnement a-t-il évalué l'étendue des dommages causés par l'érosion aux terrains et aux cours d'eau adjacents à ces routes? (Document parlementaire n° 284-2/204).

N° 266—*M. Rodrigue*

1. Combien de caisses de pension sont administrées par le gouvernement, ou les organismes relevant du gouvernement fédéral au nom des employés du gouvernement ou des organismes ou sociétés d'État?

2. Comment désigne-t-on chacune de ces caisses?

3. Quel est le nombre des personnes qui participent à chacune de ces caisses?

4. Quel est l'actif de chacune de ces caisses?

5. Quelles prestations a-t-on versées au cours de l'année financière 1970-1971?

6. Quel a été le pourcentage d'augmentation de l'actif de chaque caisse en 1970-1971, en comparaison de l'année précédente? (Document parlementaire n° 284-2/266).

N° 324—*M. McQuaid*

A-t-on adjugé, du 1^{er} au 15 février, des contrats en vue de fournir les ministères en chemises et, dans l'affirmative, a) a-t-on lancé des appels d'offres avant l'adjudication de ces contrats et, si oui, i) combien de soumissions a-t-on présentées, ii) à combien s'élevait chaque soumission, iii) comment a-t-on annoncé les appels d'offres, b) qui furent les adjudicataires, c) de combien de chemises s'agissait-il? (Document parlementaire n° 284-2/324).

N° 335—*M. Stewart* (Okanagan-Kootenay)

Aux termes du programme fédéral-provincial de prêts pour la création d'emplois appliqué par le ministère de l'Expansion économique régionale, a) combien de projets a-t-on approuvés à ce jour en Colombie-Britannique, b) quel est le coût approximatif de ces projets, c) quels projets particuliers a-t-on approuvés en Colombie-Britannique, d) quel est le montant total du prêt dans chaque cas? (Document parlementaire n° 284-2/335).

M. Hogarth, secrétaire parlementaire du Solliciteur général du Canada, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. O'Connell, appuyé par M. Pelletier,—Que le Bill C-183, Loi modifiant le Code canadien du travail, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 4 et 5 sont réservés et conservent leur rang.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Winch, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier sans délai l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada pour que les pensions payables en vertu de ces deux lois soient versées, dès l'âge de 60 ans, à toute personne qui, répondant aux autres exigences desdites lois, sont disposées à quitter le marché du travail, pour que soit porté à \$150 par mois le montant de base de la pension payable, en vertu de la loi sur la sécurité, à toute personne ayant atteint 60 ans et qui n'est pas sur le marché du travail et à toute personne ayant atteint 65 ans, pour que ledit montant de base soit majoré chaque année suffisamment pour permettre aux retraités de faire face aux augmentations du coût de la vie, et enfin pour que la vérification des moyens de subsistance ou des revenus ne soit plus requise en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin que le droit de toucher la pension prévue dans ladite loi soit établi pour tout le monde. —(Avis de motion n° 6).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. O'Connell, appuyé par M. Pelletier,—Que le Bill C-183, Loi modifiant le Code canadien du travail, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Mazankowski et Knight en remplacement de MM. Horner et Burton sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.